

# PROCES - VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE

## LUTRY

Séance du lundi 28 juin 2004  
Présidence de M. Lucien Chamorel, président

La séance est convoquée à 20h.00.

Y compris le Président, 72 Conseillères et Conseillers répondent à l'appel.

Excusés : Mmes Nicole Dentan Grange, Françoise Gretillat, Brigitte Hauser, Angèle Lara,  
MM. Cédric Bolomey, Emile Bonjour, Claude Chollet, Jean-Michel Clerc, Roger Conod, Laurent Gay, Vincent Hofer, Daniel Horn, Christian Paschoud, Jean-Daniel Paschoud, Olivier Rodieux.

Absents : Dan Bally, Philippe Mingard, Ludovic Paschoud, Philippe Pilet.

Le quorum étant atteint, **le Président** déclare la séance ouverte et implore la bénédiction divine sur les travaux de l'assemblée.

En préambule, **le Président** revient quelques instants sur le déroulement de la séance du 17 mai. Il exhorte les Conseillers à être précis lors de leurs interventions. Celles-ci doivent être clairement annoncées comme une constatation, une question ou un vœu. S'il s'agit d'une interpellation, celle-ci doit être déposée par écrit, et appuyée par 5 membres. La motion doit être déposée par écrit et discutée au point prévu à l'ordre du jour. Les amendements et les sous-amendements doivent aussi être remis par écrit sur le bureau du Conseil avant d'être discutés.

Quant à la motion d'ordre, son but doit être clairement annoncé : elle permet de renvoyer l'opération en cours à la séance suivante ou de passer à l'opération suivante.

## ORDRE DU JOUR

### 1. ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 17 MAI 2004

En tant que président de la commission chargée d'étudier le nouveau statut du personnel, **M. Bernard Hagin**, qui était excusé le 17 mai, s'étonne de la longueur de la discussion sur le préavis et la déplore. En effet, deux séances de commission ont été consacrées à ce sujet. Il en avait prévu une troisième, en cas de nécessité. Les travaux se sont bien déroulés, chaque membre a eu la possibilité de s'exprimer abondamment à titre personnel et au nom de son parti. A la fin de la deuxième séance, tout le monde était d'accord. Il faut donc réfléchir au moyen d'optimiser la communication entre les commissaires et leur parti respectif.

Réponse de **M. Gaston Asper** : il est souhaitable de disposer de plus de temps pour que les commissaires puissent présenter aux chefs de leur groupe les travaux d'une commission. Le Conseil pourrait décider d'intercaler une séance entre le dépôt d'un préavis et sa discussion au Conseil.

Pour **M. Bernard Hagin**, il est souhaitable et utile que les commissaires prennent contact avec leur groupe dès avant la première séance de commission.

A propos du préambule du Président **M. Félix Paschoud** tient à relever que la motion d'ordre est souvent bienvenue pour aider le président dans la tâche ardue qui est la sienne, à savoir, canaliser des débats qui, parfois, auraient tendance à dérapier ou à s'éterniser.

Le procès-verbal est adopté tel que présenté, sans avis contraire, avec les remerciements de **M. Claude Weber**, appuyé par toute l'assemblée.

## 2. COMMUNICATIONS DU BUREAU

Le 7 juin, **le Président** a reçu une copie de la lettre adressée à la Municipalité par des parents d'élèves demandant que les bus scolaires soient équipés dès maintenant de ceintures de sécurité et de sièges dans le sens de la marche. Ils annoncent une récolte de signatures à l'appui de leur demande.

Le 21 juin, il a reçu la lettre de démission de **M. Jean-Pierre Ceppi**, qui a siégé au Conseil pendant 19 ans et présidé la commission de gestion. Après toutes ces années d'engagement pour la Commune, M. Ceppi éprouve le désir de passer le flambeau à un successeur. Au nom des Conseillers, **M. Lucien Chamorel** lui présente ses vifs remerciements pour tout le travail accompli dans le cadre de son mandat.

Représentations du Conseil :

- 18 juin, AG de la colonie de vacances
- 24 mai, présentation du nouveau site Internet de la Commune
- 27 mai, avec Mme Yechouroun, réception des habitants étrangers de la commune ayant reçu le droit de vote au niveau communal
- 5 juin, avec MM. Pierre Bonjour et Pierre Rouiller, accompagnement d'une quarantaine de personnes à la découverte de l'histoire du Bourg et des maisons de Lutry. Un grand merci aux organisateurs de cette manifestation fort sympathique.
- 12 juin, visite de la commune avec la Commission de gestion
- 17 juin, dernière séance de la Commission de gestion, réponses de la Municipalité aux vœux de la Commission.

## 3. DEPOT DE MOTIONS

**M. Pascal Métraux** dépose une motion qui demande à la Municipalité d'étudier la possibilité de mettre en place des ceintures de sécurité dans les bus scolaires, ainsi que des sièges dans le sens de la marche, et de chiffrer les coûts.

## 4. PREAVIS MUNICIPAL N° 1082/04 CONCERNANT LES AGREGATIONS A LA BOURGEOISIE DE LUTRY

Au pupitre, **Mme Carol Gay-Hirt**, présidente-rapporteuse radicale, lit le rapport de la commission, d'où il ressort que les candidats respectent les conditions légales et sont bien intégrés et adaptés à nos moeurs, us et coutumes.

La discussion n'étant pas utilisée, elle est close. Le dépouillement des bulletins s'effectue tandis que l'ordre du jour se poursuit.

Sous réserve de l'accomplissement par les intéressés de toutes les formalités légales dans un délai de trois ans, **le Conseil communal de Lutry décide d'autoriser la Municipalité à passer acte d'admission à la bourgeoisie de Lutry des personnes étrangères ci-après :**

**BERLINI Giuseppe, né le 24 février 1942**

par 66 voix contre 0, sur 66 bulletins rentrés

**PONT Annie Roberte Jeanine, née le 31 mai 1946**

par 66 voix contre 0, sur 66 bulletins rentrés

**RENAUD Julien Olivier, né le 17 juin 1978**

par 65 voix contre 0,1 blanc, sur 66 bulletins rentrés

**VANCE Victor Morton, né le 4 avril 1950,**

**son épouse VANCE Manya Sheila Joanna, née le 5 août 1954**

**leur fils VANCE Sacha, né le 24 août 1987**

par 66 voix contre 0, sur 66 bulletins rentrés

**VANCE Emily Sheila, née le 24 avril 1985**

par 66 voix contre 0, sur 66 bulletins rentrés

ceci conformément au règlement communal sur l'acquisition et la perte de la bourgeoisie de la Commune de Lutry.

5. **COMPTES ET GESTION DE LA MUNICIPALITE POUR L'EXERCICE 2003**  
**RAPPORT DE GESTION DE LA MUNICIPALITE**  
**COMPTES DE L'EXERCICE 2003**  
**VOEUX ET RAPPORT DE LA COMMISSION DE GESTION**

**M. Erich Kaiser**, président libéral de la Commission de gestion et **M. Christophe Gessner**, président libéral de la Commission des finances prennent place ensemble au pupitre.

**M. Christophe Gessner** apporte le commentaire suivant : un autofinancement de 5,42% est satisfaisant sans plus. Par rapport aux comptes 2002, il est nettement inférieur. Ceci s'explique par l'augmentation de la facture sociale, la part communale passant de 40% à 45% du budget. De plus, en 2003, aucune succession importante n'est venue améliorer le résultat. Concernant les SI, sur l'ensemble des investissements, il reste fr. 920'000.- à amortir, ce qui est très réjouissant.

Au vu des comptes et des futurs reports de charge, la Municipalité et le Conseil communal doivent être très prudents en ce qui concerne les investissements. Désormais, chaque investissement devra faire l'objet d'un emprunt, car la Bourse communale n'a plus de liquidités.

Pour sa part, **M. Erich Kaiser** informe que la commission de gestion a contrôlé tous les dicastères et posé des questions sur la base des procès-verbaux de la Municipalité, du rapport de gestion, du budget et des comptes.

Il souligne l'importance de la bibliothèque communale et de ses 10'500 ouvrages à disposition des lecteurs, dans un cadre rénové avec goût.

Les transports scolaires ont retenu l'attention de la commission. Ils sont de la compétence des communes depuis 2003. Ils ont coûté 480'000.- l'an dernier. Les discussions ont porté non seulement sur les coûts, mais sur la sécurité des enfants et aussi sur leur santé (manque d'exercice physique). La Municipalité est également consciente de cette problématique. Elle a

commandé une analyse au bureau d'ingénieurs Transitec. Il sera intéressant de voir s'il y a des possibilités d'amélioration et d'économies.

La question du grand nombre d'heures supplémentaires effectuées par la police a été résolue à satisfaction des parties.

La rénovation du bâtiment du Sauvetage est parfaitement réussie sans dépassement de coûts. Le complexe de la Croix est "d'une beauté exemplaire, son aspect extérieur s'intègre bien au cadre privilégié".

La Commission a eu quelques difficultés à trouver des voeux pertinents, ceci est une preuve que la Commune est bien gérée.

**Le Président** ouvre la discussion sur les différents chapitres du **Rapport de gestion de la Municipalité.**

p.89 *Domaine viticole*

Selon **M. Gaston Asper** il y aurait une inversion entre les 2 premières lignes du tableau de répartition des 13 parcelles viticoles de la Commune, ceci en comparaison avec ce qui est indiqué dans les rapports de gestion précédents.

Réponse de **M. Willy Blondel**, Syndic : je pense que le rapport est juste, mais cela sera vérifié.

La discussion générale n'est pas utilisée, elle est close.

**Le rapport de gestion de la Municipalité est adopté par les Conseillères et Conseillers à l'unanimité, (il y a une abstention).**

\*\*\*

**Le Rapport sur les comptes** est passé en revue, chapitre par chapitre.

**M. André Kudelski** se réjouit de voir que les comptes sont finalement meilleurs que prévu. Cependant il est souhaitable de pouvoir déterminer quels sont les éléments sous contrôle de la Municipalité et ceux qui ne le sont pas. En effet, il est important de savoir si une économie provient d'une gestion rigoureuse ou d'un montant moins élevé facturé par le Canton. D'autre part, il n'est pas admissible de recevoir des factures du Canton sans se voir attribuer un certain rôle de co-décision.

Réponse de **M. Christophe Gessner** : l'origine différenciée des économies de fr. 3'095'000.- est explicitée en p, 4 "Aperçu des comptes 2003".

Malheureusement, nous sommes soumis à des lois cantonales qui forcent les communes à payer sur factures, sans poser de questions. C'est un constat désagréable, mais c'est ainsi.

**M. Jacques-André Conne**, conseiller municipal, apporte un complément d'information sur "l'inexactitude des prévisions cantonales relatives aux participations et contributions communales "(p,4). L'inexactitude provient d'un arrêt du Tribunal fédéral qui n'a pas permis au Canton d'imputer les charges relatives aux EMS à la facture sociale qui est répartie entre les communes et le Canton. Le Canton a dû les payer par le débit d'un autre compte.

p.22 171.3653 *Subventions aux sociétés*

**M. Christian van Singer**, constatant que ce poste diminue, désire savoir si cela provient du fait que les demandes de la part des sociétés ont été moins nombreuses, ou si cela est dû à des mesures d'économies, ce qui serait très regrettable selon lui.

171.4272 *Redevances expl .Point I + Antennes Swisscom et Orange*

Il souhaite que la Municipalité soit moins soucieuse de ses intérêts financiers et applique le principe de précaution en évitant de soumettre les voisins à des émissions qui, tout en restant dans les normes légales, peuvent provoquer des insomnies, voire pire.

Réponse de **M. Willy Blondel** à la première question : il n'y a aucune volonté de la Municipalité de diminuer les subventions dans les domaines culturel et sportif, et, en effet, les demandes ont été moins nombreuses.

p.36 321.4518 *Subvention du Canton relative aux dégâts des forêts*

**M. Christian van Singer** déclare que les subventions fédérale et cantonale vont fortement baisser ces prochaines années. Des communes comme Lausanne ont recours à une gestion à la fois plus écologique et plus économique en mettant des zones forestières en réserves, ce qui diminue les frais et se révèle bénéfique pour la nature. La Municipalité a-t-elle aussi prévu une modification de la gestion des forêts ?

Réponse de **M. Willy Blondel** : il n'y a pas de remède pour venir à bout du bostryche. La commune de Lausanne "abandonne" plusieurs hectares de forêt où elle ne fait aucun travail de sylviculture. C'est un choix politique qui peut avoir des conséquences dramatiques. Les seules mesures à prendre contre le bostryche sont l'observation, la prévention et la coupe la plus rapide possible.

p.127 *SERVICES INDUSTRIELS*

**M. Christian van Singer** regrette que, sur des comptes de près de 14 mio. pas un franc ne soit consacré à la promotion des énergies renouvelables. D'autre part, les abonnés lutryens ne reçoivent pas d'indication sur leur consommation des années précédentes, ce qui serait utile pour les encourager à faire des économies. Cette information aux usagers ne figure toujours pas sur les factures des SI, alors que d'autres communes le font depuis longtemps.

Réponse de **M. Guy-Philippe Bolay**, conseiller municipal : la Municipalité a fait un certain nombre d'efforts en vue d'optimiser la consommation d'énergie pour les bâtiments communaux, mais non pour des propriétaires privés. C'est un choix de la Municipalité, qui n'a pas pour habitude de faire des cadeaux avec l'argent des autres.

Concernant les factures, notre système actuel ne permet pas d'introduire facilement des modifications.

En revanche, l'adoption du nouveau système SAP (suite à la participation de Lutry à "neo technologies" avec les SI de Lausanne et Romande Energie) permettra de faire figurer sur la facture les éléments chiffrés et l'évolution de la consommation de l'abonné. Cela sera réalisé vraisemblablement l'année prochaine.

**M. Christian van Singer** prend acte avec satisfaction de la deuxième partie de la réponse. Cependant, il ne votera pas l'approbation des comptes des SI, à cause du choix de la Municipalité de ne pas s'engager pour la promotion des énergies renouvelables.

p. 176 et 177 *Bilan de la Bourse communale et des Services industriels*

**M. Michel Monod** souhaite une modification de la présentation de ces 2 pages, de manière à disposer d'une synthèse, sur le modèle de la p. 5 du rapport. Il est appuyé par **M. André Kudelski** qui désire disposer des comptes consolidés entre la partie communale et la partie SI.

La discussion générale est ouverte.

p. 117 *Dette par habitant*

**M. Roland Dumas** rappelle que, en 2002, *la fortune* par habitant se montait à fr. 248.-.

En 2003, malheureusement, *la dette* par habitant est de fr. 956.50. Par conséquent, il appuie le préambule du président de la commission des finances : chaque préavis, chaque nouvelle dépense doivent être mûrement réfléchis.

La discussion est ouverte sur le **Rapport de la Commission des finances**. Elle n'est pas utilisée.

La discussion est ouverte sur le **Rapport de la Commission de gestion**.

*p.9 Service de la police. Heures supplémentaires.*

**M. Denis Aguet** estime qu'il n'est pas correct de ne pas payer entièrement les heures supplémentaires.

\*\*\*

La discussion sur les **Vœux de la Commission de gestion 2004 pour l'exercice 2003** est ouverte.

*Voeu No 8 Cartes CFF*

**M. Denis Aguet** est déçu par la réponse de la Municipalité. Les comptes démontrent que ces cartes sont rentables. De plus, la population limite ses demandes, sachant que seules 2 cartes sont à disposition. Il incite la future Commission de gestion à revenir sur le sujet.

Réponse de **Mme Aude Savoy**, conseillère municipale : un troisième abonnement reviendrait à fr. 8'500.- par année. Nos statistiques démontrent que la demande n'est pas assez forte pour justifier cet achat.

Répondant à une question de **Mme Rose-Marie Notz**, elle indique que l'information au public sur l'existence de ces abonnements passe par l'Echomunal.

Expérience faite, **Mme Claire Glauser** relate que, très souvent les abonnements sont pris, ce qui décourage les utilisateurs potentiels.

Suite à une mise en doute de **M. André Kudelski**, **M. Christian van Singer** réaffirme le bien-fondé de cette action communale, en vue d'inciter des familles à prendre le train pour des déplacements occasionnels.

Pour **M. Sébastien Rod**, ces abonnements sont une bonne chose et 2 sont suffisants.

*Voeu No 9 Panneaux d'affichage*

**M. Denis Aguet** désire connaître la situation actuelle par rapport au règlement voté par le Conseil.

Réponse de **M. Pierre-Alexandre Schlaeppli**, conseiller municipal : suite à un nouvel arrêt du Tribunal administratif, ce nouveau règlement doit être soumis à l'enquête publique.

Ensuite, il devra être adopté une deuxième fois par le Conseil.

**M. Christian van Singer** se fait l'écho des réactions de citoyens gênés par les nouveaux panneaux d'affichage (réverbérations, nuisances visuelles) auxquelles la Municipalité a répondu de manière intransigeante.

**Réponse de M. Pierre-Alexandre Schlaeppli** : il s'agit d'un concept qui se généralise dans toutes les communes environnantes. Les nouveaux supports sont plus esthétiques et moins nombreux le long des routes. L'affichage commercial a disparu du Bourg et des hameaux. La Municipalité a enregistré plus de satisfaction que de mécontentement (elle a reçu 2 plaintes).

La collaboration avec la SGA rapporte fr. 40'000.- par an à la Commune, ce qui n'est pas négligeable.

Pour **M. Christian van Singer**, même si la collaboration avec la SGA est agréable et fructueuse, les réactions et les désirs des riverains (qui paient des impôts) sont à respecter.

*Voeu No 10 Tennis Club de la Croix*

**M. André Kudelski** propose de donner au Club un montant forfaitaire pour les frais d'éclairage.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

**M. Christophe Gessner** relit les conclusions du rapport de la Commission des finances sur les comptes.

**Le Président** soumet au vote des conseillers les comptes et la gestion de la Municipalité pour l'exercice 2003.

**les comptes 2003 de la Bourse communale sont adoptés à l'unanimité  
les comptes 2003 des Services industriels sont adoptés à une évidente majorité (2 avis contraires, 4 abstentions).**

Les conclusions du rapport de la Commission de gestion sont adoptées **à l'unanimité**, soit :

1. **d'approuver la gestion de la Municipalité pour l'année 2003 et de lui en donner décharge**
2. **de relever la Commission de gestion de son mandat.**

Au nom de l'exécutif, **M. Willy Blondel** se réjouit que les comptes et la gestion aient été approuvés à la quasi-unanimité, et que les séances de travail de la Commission de gestion se soient déroulées dans une ambiance parfaitement sereine. Comme d'habitude, l'esprit de groupe l'a emporté sur les clivages partisans, ce qui permet de faire un bon travail. Il remercie tout le personnel communal, ainsi que les Chefs de service, qui ont collaboré à la "gestion de notre belle commune".

Au nom de la Commission des finances et de la Commune, **M. Christophe Gessner** remercie **M. Pierre Rossier**, qui prend sa retraite à la fin du mois de juin, soit dans 2 jours. Il rend hommage à son travail et rappelle qu'il a eu le plaisir de le côtoyer pendant 28 ans. M. Pierre Rossier est longuement et chaleureusement applaudi par l'assemblée.

6. DISCUSSION ET VOTATION SUR LA MOTION DEPOSEE PAR M. LE CONSEILLER ADALBERT MARTIN INTITULEE : "LE CONSEIL COMMUNAL NOMME UNE COMMISSION CONSULTATIVE DES AFFAIRES REGIONALES A LAUSANNE REGION, COMPOSEE DE CINQ MEMBRES. CHAQUE PARTI EST REPRESENTE"

Au pupitre, **M. Adalbert Martin** rappelle la conférence organisée par le Forum des Conseils communaux en avril 2004, intitulée "L'agglomération : quel futur pour notre région, trois niveaux, trois regards". L'autonomie communale, la péréquation, la Loi contraignante sont des sujets qui avancent rapidement, dont nous devons nous préoccuper activement. Il est nécessaire que nous puissions suivre régulièrement les travaux des décideurs de la future Agglomération à laquelle Lutry est rattachée. Pour cela, nous avons la possibilité de nommer une commission consultative des affaires régionales. Quelques communes l'ont déjà fait. Elles peuvent suivre les débats en observatrices, lorsqu'elles sont convoquées.

Pour **M. Willy Blondel**, la création d'une telle commission est tout à fait possible. La Municipalité pourra inviter cette future commission aux assemblées générales, où elle n'aura qu'un rôle d'observatrice.

Cela convient à **M. Adalbert Martin**, dont le but est que le Conseil soit renseigné rapidement et sans intermédiaire.

**M. Denis Aguet** est d'avis que cette commission pourrait s'intéresser à toutes les affaires intercommunales.

**M. Willy Blondel** rappelle que de telles commissions consultatives ne peuvent être nommées que par la Municipalité.

**M. Adalbert Martin** précise à l'intention de **M. Christophe Gessner** qu'il souhaite que la commission soit invitée, non seulement à l'AG, mais à d'autres séances de travail, toujours avec un rôle d'observatrice.

Réponse de **M. Guy-Philippe Bolay** : "Lausanne Région" est une association au sens des art. 60 et suivants du Code civil. Je préside l'une des commissions de travail (la promotion économique de "Lausanne Région") qui sont chargées d'étudier un certain domaine et de faire des propositions avec, le cas échéant, des budgets, qui doivent être adoptés par l'assemblée. Cette association se cherche encore un certain nombre de vocations.

Il y a un mois un rapport a paru, qui a nécessité 3 ans d'étude, sur les compétences de "Lausanne Région" en matière économique. Effectivement, à cette assemblée, il aurait été intéressant d'inviter des représentants des Conseils communaux.

L'Agglomération est un dossier intéressant. De toutes façons, nous sommes appelés à collaborer avec les autres communes, Lausanne en particulier, ne serait-ce que pour les questions de transport et de gestion des déchets dans un premier temps.

Je ne suis pas certain qu'une commission consultative puisse avoir une quelconque influence sur les travaux. Et je rassure le motionnaire : aucun domaine n'avance rapidement à "Lausanne Région" !

Actuellement, le seul projet en discussion est la modification de la Loi sur les communes, qui découle de la nouvelle Constitution vaudoise, Celle-ci propose des fédérations de communes et des créations d'agglomérations. Mais, aucune décision ne peut être prise sans l'accord des organes délibérants de chaque commune. Personne ne pourrait obliger Lutry à faire partie de l'agglomération lausannoise contre son gré.

La modification du Plan directeur cantonal est également en cours. Le périmètre des transports englobe désormais la région morgienne, de manière à optimiser la gestion des transports aussi bien publics que privés. C'est un dossier à suivre, tout en se rappelant que la politique exige des prévisions à long terme, notamment en ce qui concerne l'aménagement du territoire.

**M. Adalbert Martin** estime que M. Müheim, président de "Lausanne Région", va vite en besogne, espérant "qu'il y ait prochainement un siège social assimilable à un exécutif". Quant à M. Mermoud, il souhaite que la solidarité et le partenariat entre communes se concrétise par l'instauration de la péréquation, de Lutry à Morges.

Réponse de **M. Guy-Philippe Bolay** : M. Mermoud a raison, la péréquation fait partie du projet de modification de la Loi sur les communes. Ce projet est une extension de ce que nous appelons aujourd'hui les "associations intercommunales". Elles seraient dirigées par un Comité directeur formé de délégués des Municipalités. De plus, un Conseil intercommunal serait formé de délégués des Conseils communaux. Les travaux confiés à cette "agglomération" seraient financés par des points d'impôt qui leur seraient affectés. Le point d'impôt étant plus important à Lutry qu'à Prilly, notre commune payerait des montants plus élevés. Ce projet fera l'objet d'un débat au Grand Conseil. Quelle qu'en soit l'issue, Lutry décidera librement de faire partie de cette "agglomération" ou non.

**M. Adalbert Martin** affirme que la Région percevra, non pas des impôts, mais des taxes et des redevances, destinées à financer la piscine olympique voulue par Lausanne, par exemple.

**MM. André Kudelski, Claude Weber et Christian van Singer** soutiennent la motion, ce dernier "probablement pour des raisons totalement opposées à celles de M. Martin".

**M. Willy Blondel** donne l'information suivante à propos de la piscine olympique : la Municipalité de Lutry a été consultée à ce sujet et a refusé d'entrer en matière. La piscine aurait coûté fr. 900'000 à la commune de Lutry avec fr. 80'000.- de charges annuelles.

**MM. Roland Dumas et Félix Paschoud** doutent de la nécessité de créer une commission du Conseil. Que chaque Conseiller intéressé assiste aux séances organisées par le Forum des Conseils communaux. Pour M. Paschoud, une commission ne se justifierait que dans le cas où les séances de travail de "Lausanne Région" ne seraient pas libres d'accès.

Réponse de **M. Guy-Philippe Bolay** : les commissions de travail sont formées de délégués désignés en fonction de leurs compétences en relation avec le sujet étudié. Le nombre des membres est fixe. Seules les assemblées générales sont ouvertes à chacun, (et pas très fréquentées).

**M. Willy Blondel** nuance en précisant que ce sont les Municipalités qui peuvent inviter des personnes intéressées à assister aux assemblées générales

**M. Félix Paschoud** résume la discussion : il est souhaitable que les partis soient tenus informés des réflexions, études, travaux menés au sein de "Lausanne Région". L'information s'obtient sur invitation. Il propose donc de demander à la Municipalité d'envoyer à chaque parti une invitation à assister aux assemblées générales.

**La Municipalité adhère à cette proposition. M. Adalbert Martin, satisfait, retire sa motion.**

## 7. DISCUSSION ET VOTATION SUR LES MOTIONS DEPOSEES AU POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR

**M. Pascal Métraux** développe sa motion : de nouvelles directives vont sortir prochainement visant à équiper les bus scolaires de ceintures de sécurité et de sièges dans le sens de la marche. Il convient de procéder dès maintenant à la transformation progressive des bus. Cette

motion reflète le souci de parents qui ont récolté environ 230 signatures pour appuyer cette démarche.

**M. Jacques-André Conne** rappelle que la Municipalité a mandaté le bureau d'ingénieurs Transitec pour faire un rapport sur l'organisation actuelle des transports scolaires (coût et sécurité).

Selon la conclusion du rapport, ce service est satisfaisant, il correspond à un besoin, son exploitation est rationnelle. Les coûts globaux se situent dans la moyenne cantonale.

Un deuxième rapport est attendu qui doit élaborer un modèle de transports tenant compte du nouveau collège de la Croix avec des bus équipés de ceintures de sécurité.

Les intentions de la Municipalité vont dans le même sens que la motion, même si un voeu, en l'occurrence, eût suffi.

**MM. Félix Paschoud, André Kudelski et Christian van Singer** soutiennent la motion : même les paniers à salade ont été adaptés aux nouvelles normes de sécurité !

**Au vote, la motion est prise en considération à une évidente majorité (4 abstentions) et renvoyée à la Municipalité pour étude et rapport.**

## 8. COMMUNICATIONS MUNICIPALES

*Rapport de la Municipalité concernant les suites données aux voeux de la Commission de gestion 2003 pour l'année 2002*

No 464/2004

*Transformation et agrandissement du bâtiment du Sauvetage*

No 465

*Départ à la retraite et remplacement de M. Pierre Rossier, boursier communal*

Suite à une question de **M. André Kudelski, M. Jacques-André Conne** assure que M. Yvan Leiser, successeur de M. Rossier, connaît bien toute la gestion des comptes communaux et qu'au besoin, il pourrait bénéficier d'une formation complémentaire.

Préavis pour la séance du 4 octobre 2002

*Nouvel arrêté d'imposition*

*Aménagement d'un trottoir au chemin des Pâles et limitation de la vitesse à 30 km/h dans le secteur des Pâles, avenue William, chemins de Crêt-de-Plan et Mourat.*

## 9. INTERPELLATIONS ET QUESTIONS

**M. Gaston Asper** encourage les membres du Conseil à assister aux séances du Forum des Conseils communaux dont l'accès est libre, moyennant une cotisation de fr. 20.- par an, qui sert à couvrir les frais administratifs.

\*\*\*

**M. Pierre Bonjour** aborde le sujet de l'informatique communale. L'outil informatique est un instrument de l'administration, à ce titre, il relève de la compétence municipale. Cependant, ce domaine étant de plus en plus complexe, les décisions sont de plus en plus cruciales :

- choix d'un nouveau système d'exploitation, de nouveaux logiciels
- choix de nouveau matériel

- choix d'un concept de base de données
- choix d'un système de stockage des fichiers produits par l'administration
- circulation de l'information à l'intérieur de l'administration
- concept d'archivage à long terme et pérennité des données
- règles d'utilisation pour les collaborateurs
- règles relatives aux liaisons avec l'extérieur
- règles de confidentialité
- site internet communal et gestion de guichets électroniques
- protection contre les intrusions extérieures
- sauvegarde des données
- production de statistiques communales, etc

**Voeu** : instituer une **Commission consultative d'informatique** qui pourrait épauler la Municipalité dans certains choix importants. Comme les Commissions consultatives d'Urbanisme et de la Zone Ville et Villages, cette commission n'aurait pas de compétence décisionnelle et ne siègerait que sur demande de la Municipalité.

S'il est, en principe, favorable à une telle commission, **M. Guy-Philippe Bolay** craint cependant que cette dernière ne fasse que compliquer les choses, car les avis des experts divergent sur ces questions délicates. La Municipalité s'est déjà assuré les services de 4 consultants.

Pour **M. Pierre Bonjour**, la commission devrait être mixte, formée de conseillers communaux et de spécialistes. Il peut être avantageux de ne pas laisser ce domaine aux mains des seuls technocrates.

\*\*\*

**M. Adalbert Martin** annonce que le nouveau chef du groupe UDC est M. Dominique d'Eggis

\*\*\*

**M. Lucien Chamorel** informe le Conseil du projet de faire figurer sur le site internet communal la liste des Conseillers avec nom, prénom, adresse, tél. privé, tél. professionnel, fax, portable et e mail.

**Décision** : chaque Conseiller choisira quelle rubrique il veut voir figurer sur le site.

L'ordre du jour étant épuisé, **le Président** lève la séance à 22h40

**La prochaine séance est fixée au 4 octobre 2004**

BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL

Le Président

La Secrétaire

L. Chamorel

C. Yechouroun